TARIF DE LOCATION DES SALLES

Nom de la salle	Coûts
Léandre-Boutin	**320 $**
André-de-la-Durantaye	**110 $**
Salle du Conseil	**110 $**
Ambroise-Leblanc	**75 $**
Fermières	**75 $**
Multifonctionnelle	**110 $**
Verrière	**40 $**
Bibliothèque	**85 $**

Les tarifs en vigueur pour les cours à l'heure :

22 $/heure pour la location de la salle Léandre-Boutin.
14 $/heure pour la location des petites salles.

Les tarifs en vigueur pour les cours destinés aux enfants ou aux aînés : 12$/heure.

Lors des jours fériés, un montant additionnel de 50 $ sera demandé. Des frais de 50 $ seront également facturés pour toute annulation d'une réservation après la signature de location.

TARIF DE LOCATION POUR LES LOCAUX EN LOCATION PAR LES ORGANISMES

Nom de la salle	Coûts
Petit local rangement	**130 $/année**
Grand local de rangement	**160 $/année**

Les taxes en vigueur sont applicables.

Le taux d'intérêt applicable aux créances impayées est de 12 % annuellement.

CONDITIONS D’UTILISATION

A) CONTRAT DE LOCATION :

Le contrat est obligatoire pour toutes les réservations de salle peu importe le statut du requérant et même si la salle est prêtée gratuitement à un organisme accrédité. Ceci a pour but de bien valider la réservation et de s’assurer que les ententes soient officialisées.

B) MONTAGE ET DÉMONTAGE DES SALLES :

Le montage et le démontage des salles est effectué par le concierge SEULEMENT SI le requérant a déboursé pour la location de la salle. Si l’organisme accrédité n’a pas déboursé pour utiliser la salle, ne veut pas monter et démonter la salle, un montant de 50 $/heure sera facturé au requérant. Les taxes en vigueur sont applicables. Il est également défendu de déménager la scène sans l’autorisation du responsable du Centre culturel : des frais de 50 $ seront facturés.

C) AMÉNAGEMENT DES SALLES :

Un montant de 50 $/heure sera facturé au requérant si l’aménagement ou la décoration doit être effectué la veille d’une activité.

Le ramassage des décorations doit être effectué le jour même de l’événement.

D) DÉPÔT :

Le locataire devra débourser 320 $ dès la signature du contrat pour la salle Léandre-Boutin. Ce montant sera déductible du montant total de la facture. Lors d’annulation, le montant de dépôt de 320 $ n’est pas remboursable.